

Recensement agricole 2020

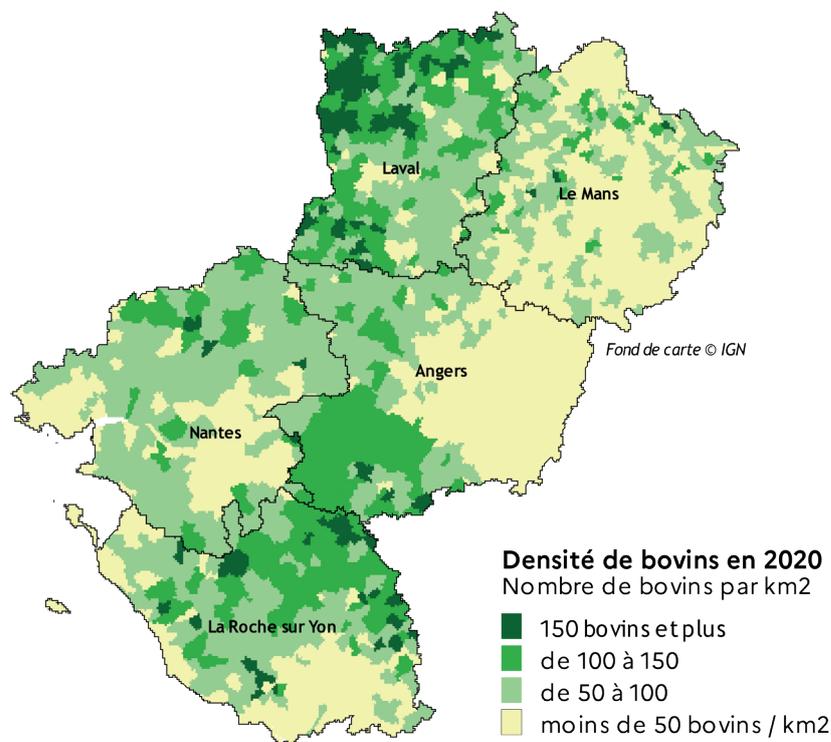
Les élevages de bovins : entre agrandissement et défi du renouvellement des générations

En 2020, plus d'une exploitation des Pays de la Loire sur deux héberge des bovins. En diminution au cours de la décennie, les élevages avec bovins - laitiers et/ou allaitants - s'agrandissent (dimension économique, surfaces, cheptels). Le salariat permanent non familial progresse, notamment dans les élevages laitiers. Toutes situations et dimensions confondues, près d'une exploitation bovine sur deux déclare au moins un atelier d'engraissement. Il s'agit majoritairement d'ateliers de jeunes bovins mâles ou de génisses de boucherie. Les systèmes fourragers mis en place diffèrent sensiblement entre élevages laitiers et allaitants. L'enjeu du renouvellement des générations est de plus en plus prégnant.

Près de 14 570 exploitations élèvent des bovins

En 2020, des bovins sont recensés dans près de 14 570 exploitations de la région, soit dans plus d'une exploitation sur deux (55 % vs près de 60 % en 2010). Ce nombre d'exploitations avec bovins (10,4 % des exploitations bovines métropolitaines) diminue toutefois de 29 % en dix ans (vs - 23 % pour l'ensemble des exploitations). Parallèlement, le cheptel bovin enregistre une érosion de 12,5 % de ses effectifs (*voir tableau 1 associé*). Avec près de 2,3 millions de bovins en 2020 (13,1 % du cheptel métropolitain), cette espèce demeure toujours la principale catégorie animale rencontrée dans les Pays de la Loire, avec un équivalent de 2,07 millions d'UGB bovines tous aliments (i.e. 59 % des UGB totales toutes espèces confondues). Au sein des exploitations avec bovins, les UGBTA bovines représentent 76% des UGB totales hébergées, loin devant les espèces avicoles (16 %) et porcine (6 %),

Carte 1 : localisation des bovins en 2020 dans les Pays de la Loire



Source : Agreste - SSP/MASA- recensements agricoles 2010 et 2020

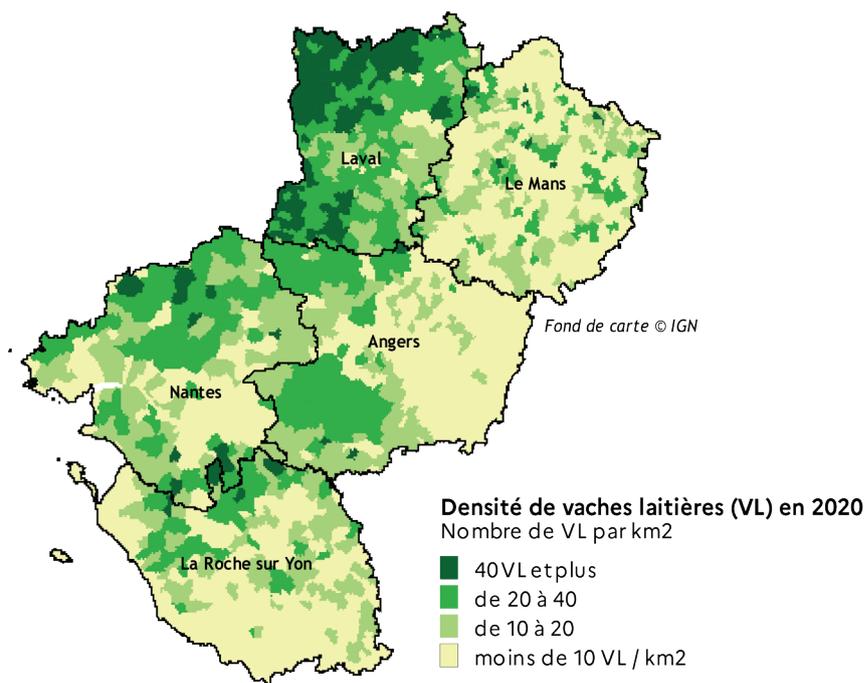
présentes dans certains élevages. Si le cheptel régional de vaches laitières (VL) s'est globalement maintenu au cours de la décennie 2010-2020 à environ 516 000 VL, l'érosion du cheptel de vaches allaitantes (env. 390 000 VA en 2020) est en revanche marquée entre les deux derniers recensements, avec une diminution de 14 %, soit - 63 300 VA. La décapitalisation bovine, déjà observée entre les recensements 2000 et 2010 (- 33 010 VL et - 40 730 VA), s'est donc accentuée pour les VA au cours de la seconde partie de la décennie 2010-2020. Ce mouvement d'érosion des effectifs bovins se confirme d'ailleurs depuis la réalisation du recensement agricole 2020 sachant que les deux troupeaux, lait et viande, apparaissent concernés. Les cartes proposées indiquent la localisation géographique des bovins dans leur ensemble (*carte 1*), des vaches laitières (*carte 2*) et des vaches allaitantes (*carte 3*).

Cette localisation n'a pas foncièrement évolué depuis le recensement 2010. En revanche, au cours de la décennie, la taille moyenne des troupeaux a de nouveau augmenté, en particulier dans les élevages laitiers (*tableau 1*). Les exploitations économiquement spécialisées en production bovine (OTEX lait et/ou viande, environ 9 650 exploitations en 2020) représentent les deux tiers des exploitations avec bovins, mais hébergent près des trois quarts des bovins dénombrés.

Des exploitations de plus grande dimension

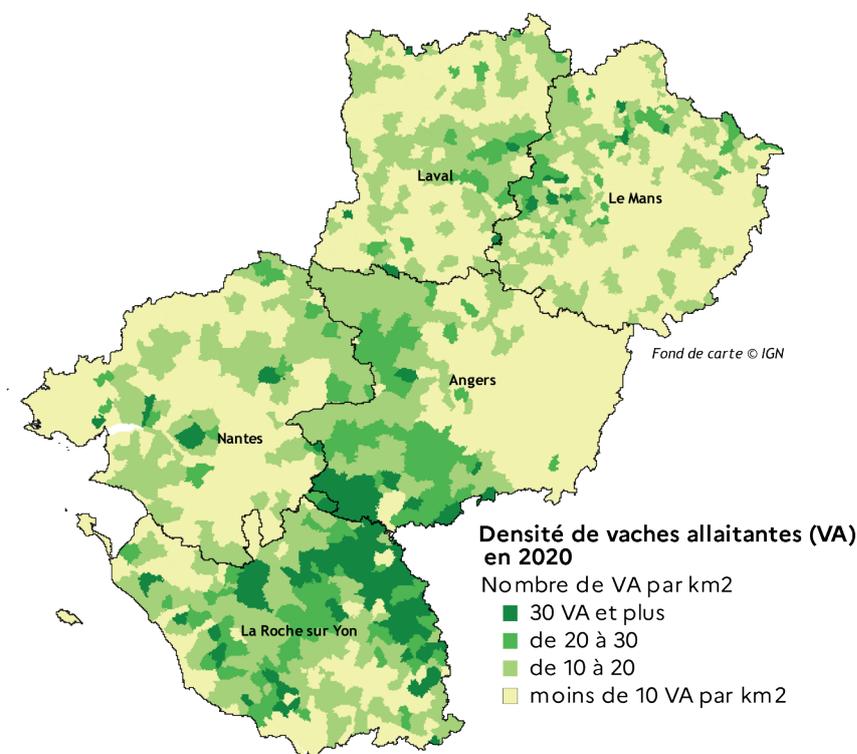
Près de 40 % des exploitations avec bovins sont de grande dimension économique, plus fréquemment en Sarthe et Vendée (*voir tableau 2 associé*). A l'opposé, les exploitations économiquement les plus petites ("micro") sont deux fois moins fréquentes au sein des exploitations bovines (10 % vs 20 % pour l'ensemble des exploitations régionales toutes productions confondues). Fréquemment sous forme sociétaire (près de deux sur trois), les exploitations avec bovins se démarquent également par une place accrue des GAEC (32 % vs 4 % pour les exploitations sans bovins). Dans leur globalité, les exploitations

Carte 2 : localisation des vaches laitières en 2020 dans les Pays de la Loire



Source : Agreste - SSP/MASA- recensements agricoles 2010 et 2020

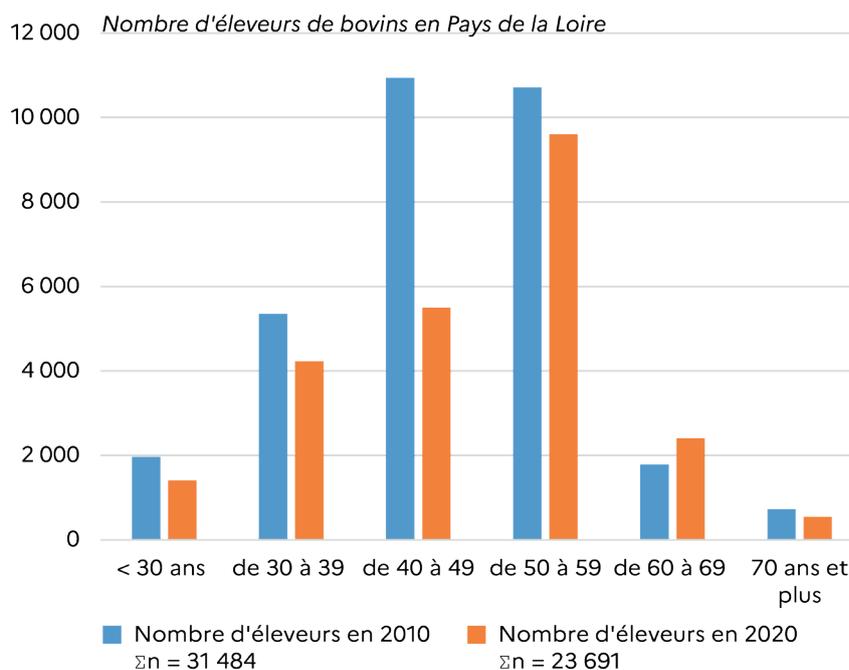
Carte 3 : localisation des vaches allaitantes en 2020 dans les Pays de la Loire



Source : Agreste - SSP/MASA- recensements agricoles 2010 et 2020

avec bovins se caractérisent par un nombre moyen d'ETP par exploitation proche de 1,85 en 2020 (1,7 en 2010). La main d'œuvre familiale demeure la composante essentielle de la force de travail rencontrée dans ces élevages en représentant 87 % des ETP totaux en 2020 (90 % en 2010). Pour faire face à l'augmentation de la taille des cheptels et de la SAU (+ 25 ha en moyenne) ainsi qu'à la baisse de la contribution familiale autre que celle apportée par les exploitants, le salariat permanent non familial progresse (10 % de la force totale de travail en 2020 vs 6 % en 2010). Parallèlement, la contribution de la main d'œuvre occasionnelle s'érode. Enfin, pour l'ensemble des exploitations régionales avec bovins, l'apport des ETA-CUMA à la force totale de travail est évalué pour la campagne 2019-2020 à environ 545 ETP (soit 2 % env. de la masse totale de travail). Plus d'un exploitant avec bovins sur deux (53 %) est âgé de 50 ans ou plus (vs 42 % en 2010). Le **graphique 1** montre qu'à la diminution du nombre d'éleveurs de bovins est associé un vieillissement des éleveurs et surtout la difficulté à assurer un renouvellement des générations. Les éleveurs de bovins de plus de 60 ans sont incertains quant à l'avenir de leur exploitation puisque, d'après leur déclaration, la pérennité n'est pas assurée pour près de 44 % des exploitations concernées (disparition probable ou ne savent pas). Autrement dit, une continuité d'activité ou une reprise d'exploitation ne semblent assurées que dans 56 % des situations. Les exploitations avec bovins se révèlent dans leur ensemble un peu moins fréquemment engagées vers les circuits courts (15%) et la transformation (11%) que les exploitations de la région toutes orientations confondues qui affichent respectivement des proportions de 20% et 13%. Cette moindre fréquence d'engagement des élevages bovins vers les circuits courts et la transformation, observée en particulier dans les exploitations laitières, ne l'est pas pour les exploitations spécialisées en production de viande bovine. En effet, près de 20 % de ces dernières commercialisent au moins une partie de leur production via des circuits courts et près de 15 % déclarent une activité de transformation (transformation et découpe de viande ou caissettes avant tout).

Graphique 1 : des éleveurs de bovins moins nombreux et plus âgés



Source : Agreste - SSP/MASA- recensements agricoles 2010 et 2020
Champ géographique : Région Pays de la Loire

Les exploitations bovines et les SIQO

En 2020, près de 12 % des exploitations avec bovins produisent selon le mode de l'agriculture biologique (AB) (**tableau 1**), un peu plus lorsque seuls des bovins lait sont présents. Parallèlement, près de 19 % des exploitations avec bovins peuvent revendiquer un ou plusieurs signes d'identification de la qualité et/ou de l'origine autres que l'agriculture biologique (SIQO hors-bio, avant tout du Label Rouge notamment en bovins viande mais aussi, dans une moindre mesure, un ou plusieurs des signes suivants : AOP, IGP et STG). Toutefois, ces signes ne concernent pas nécessairement la production bovine dans les situations de polyélevage notamment. Finalement, près de trois exploitations avec bovins sur dix (30 %) s'avèrent concernées par au moins un des cinq SIQO cités précédemment, un peu à l'image de l'exploitation moyenne régionale toutes productions confondues. Les exploitations bovines qui ont opté pour le mode de production AB présentent un profil moyen un peu différent. Comparables aux autres exploitations bovines pour le statut juridique retenu (avec env. deux tiers de structures sociétaires), les exploitations en AB sont

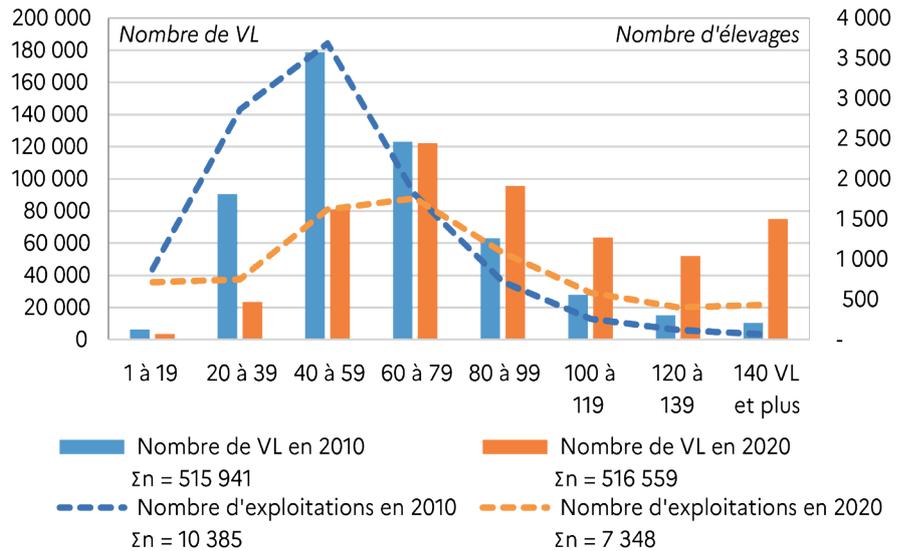
en moyenne de plus faible dimension économique : seules 26 % d'entre elles appartiennent à la catégorie des « grandes exploitations » vs 42 % pour les exploitations non AB. Le critère PBS (production brute standard) confirme d'ailleurs ce constat avec un différentiel moyen de près de 63 000 €. Disposant d'une surface comparable (SAU), les exploitations bovines bio réservent une place plus conséquente à la surface fourragère (SFP), bien que le nombre d'UGB totales détenues soit moindre, avec donc pour conséquence un moindre chargement (1,03 UGBAG par ha de SFP en AB vs 1,48 pour les autres situations). La place accordée aux cultures de type COP est par conséquent réduite (18 % de la SAU vs 31%). Par ailleurs, la composition de la SFP diffère avec plus de surfaces prairiales et un moindre recours au maïs fourrage (7 % vs 27%). Pour conduire ces exploitations, la force de travail moyenne mobilisée est plus conséquente (2,1 ETP vs 1,8).

Les élevages de vaches laitières : moins nombreux mais toujours plus grands

Fin 2020, des vaches laitières (env. 516 600) sont présentes dans près de 7 350 exploitations soit 70 vaches par exploitation en moyenne (vs 50 VL en 2010). Au cours de la décennie 2010-2020, le cheptel régional de VL s'est maintenu alors que parallèlement le nombre d'exploitations concernées a régressé de 29 %. Les départements de Mayenne et de Loire-Atlantique demeurent les territoires les plus laitiers puisque près de six vaches sur dix y sont dénombrées. La [carte 2](#) indique la localisation et la densité des VL selon les territoires. Au sein des 7 348 exploitations bovines laitières, près de 35 % d'entre elles (env. 2 560) détiennent également des vaches allaitantes ([tableau 1](#)). Le [graphique 2](#) indique que les troupeaux de grande dimension sont en progression. Ainsi, les troupeaux de 80 VL et plus représentent en 2020 plus d'un troupeau sur trois (11 % en 2010) et hébergent 55 % du cheptel régional de VL (23 % en 2010). Les troupeaux de 100 VL ou plus représentent à eux seuls en 2020 près d'un troupeau sur cinq et hébergent 37 % du cheptel régional de VL. La comparaison avec les données 2010 met donc en évidence une nette régression des troupeaux de moins de 60 VL et un agrandissement de la taille des troupeaux au cours de la décennie (+ 20-21 VL en moyenne par exploitation laitière toutes dimensions confondues sachant que cet agrandissement moyen est essentiellement observé dans les troupeaux de très grande dimension).

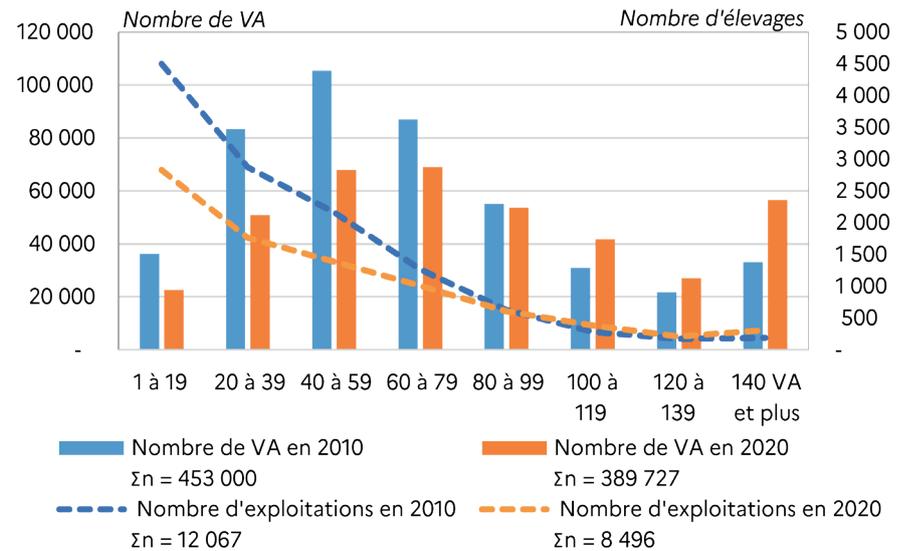
Plus de 71 % des vaches laitières sont rencontrées dans les élevages économiquement spécialisés en bovins lait (otex 4500). Les autres VL sont présentes dans l'otex bovins mixte (11,5 %) et dans des situations de polyélevage (17 %). Plus que les exploitations toutes productions confondues, les exploitations régionales avec VL ont la particularité d'être très majoritairement de grande (56 %) ou moyenne (38 %) dimension économique. Par ailleurs, les formes sociétaires dominent très largement.

Graphique 2 : les vaches laitières dans les Pays de la Loire



Source : Agreste - SSP/MASA- recensements agricoles 2010 et 2020

Graphique 3 : les vaches allaitantes dans les Pays de la Loire



Source : Agreste - SSP/MASA- recensements agricoles 2010 et 2020

Les GAEC représentent d'ailleurs près d'une exploitation laitière sur deux (48 %). Avec une SAU moyenne proche de 122 ha en 2020, les exploitations avec VL consacrent 71 % de leur assolement à la production fourragère (dont 46 % pour les prairies et 24 % pour le maïs fourrage) et 28 % aux céréales et oléoprotéagineux (COP). Le maïs fourrage représente donc

en moyenne 24 % de la SAU et 33 % de la SFP ce qui distingue de façon évidente les exploitations avec VL des exploitations bovines sans VL. Moins de 13 % des exploitations laitières utilisent un système fourrager sans maïs. A l'opposé, pour près de 21 % des exploitations, le maïs occupe 50 % de la SFP ou plus et pour près de quatre exploitations sur dix, la

place du MF se situe entre 30 et 50 % de la SFP. Les exploitations avec VL se caractérisent par un nombre moyen d'ETP par exploitation proche de 2,3 en 2020 (2,1 en 2010). La main d'œuvre familiale demeure essentielle dans ce type d'élevage en apportant 87 % de la force totale de travail. Néanmoins, la progression du salariat permanent non familial est particulièrement nette pour faire face à l'augmentation des cheptels et de la SAU ainsi qu'à la baisse de la contribution familiale autre que celle apportée par les chefs d'exploitation et coexploitants. En revanche, la contribution de la main d'œuvre occasionnelle régresse. Au sein de ces exploitations avec VL, un exploitant sur deux est âgé de 50 ans ou plus en 2020.



Plus de 13 % des exploitations avec VL produisent en 2020 selon le mode AB et environ 15 % peuvent revendiquer au moins un autre SIQO (avant tout du Label Rouge mais aussi, dans une moindre mesure, un ou plusieurs des signes suivants : AOP, IGP et STG). Finalement, tous signes confondus, plus d'une exploitation avec VL sur quatre (27 %) s'avère concernée par au moins un des cinq SIQO, pour l'activité laitière ou non.

Les élevages de vaches allaitantes : moins nombreux, plus grands et avec un fort enjeu de renouvellement

En régression de 14 % au cours de la décennie, les vaches allaitantes (env. 389 700 en 2020) sont présentes dans 8 500 exploitations soit 46 vaches par exploitation en moyenne (vs 38 VA en moyenne en 2010). Les départements de Vendée et de Maine-et-Loire hébergent 55 % du cheptel régional. La [carte 3](#) indique la localisation et la densité des VA selon les territoires. Au sein des 8 500 exploitations concernées, près de 30 % d'entre elles (env. 2 560) détiennent également des vaches laitières. Le [graphique 3](#) indique que les troupeaux de très grande dimension sont en progression. Ainsi, les troupeaux de 100 VA et plus représentent en 2020 près de 11 % des troupeaux (5 % en 2010) et hébergent

près d'un tiers du cheptel régional de VA (19 % en 2010). Les troupeaux de 80 à 100 VA maintiennent leur contribution. La comparaison avec les données 2010 met donc en évidence une nette régression des troupeaux de moins de 80 VA et un agrandissement de la taille des troupeaux au cours de la décennie (+ 8-9 VA en moyenne par exploitation toutes dimensions confondues, mais cet agrandissement moyen est essentiellement porté par les troupeaux de très grande dimension).

Près de 50 % des vaches allaitantes sont rencontrées dans les élevages économiquement spécialisés en bovins viande (otex 4600) sachant que dans leur ensemble, les exploitations spécialisées en production bovine (lait et/ou viande) hébergent 65 % des VA. Les autres VA sont rencontrées dans des situations de polyélevage (33 %) et rarement dans des otex spécialisées dans le végétal (en grandes cultures parfois). Les exploitations régionales avec VA ont un profil de dimension économique assez proche de l'ensemble des exploitations toutes orientations confondues, avec toutefois une moindre fréquence des exploitations « micro » (11 % vs 20 %). Les exploitations de grande ou moyenne dimension économique représentent respectivement 32 % et 34 % de 8 500 exploitations avec VA. Les formes sociétaires, bien que

Des modalités de logement différentes selon les catégories bovines

L'élevage de bovins en plein-air intégral (toute l'année et pour tous les bovins présents) concerne environ 12 % des exploitations bovines, auxquelles s'ajoutent les situations où le plein-air intégral n'est utilisé que pour une partie du cheptel. Très peu présent dans les élevages laitiers, le plein-air concerne essentiellement certains troupeaux de vaches allaitantes, mais aussi des bovins destinés au renouvellement (génisses) et parfois certains bovins à l'engraissement (bœufs, génisses pour la boucherie...), dans de faibles

proportions toutefois. La plupart des bovins des Pays de la Loire sont logés dans des bâtiments « en dur ». Au sein des élevages avec VL, près de 60 % des capacités de logement sont de type logettes (majoritairement avec production de fumier) et près de 25 % capacités consistent en des stabulations libres sans logettes avec raclage fumier. Les VA sont quasi exclusivement logées dans des stabulations libres sans logettes, très majoritairement de type litière intégrale (68%) ou avec raclage fumier (23%). Les veaux de

boucherie disposent avant tout de logements de type stabulation libre, avec boxes collectifs sur caillebotis ou pente béton (64 % des situations) ou boxes individuels sur caillebotis (20%). Les autres catégories de bovins (renouvellement, engraissement) disposent avant tout de logements de type stabulation libre sans logettes avec litière intégrale ou raclage fumier, à l'image des vaches allaitantes. Toutes catégories bovines confondues, les logements de type stabulation entravée ont quasiment disparu dans la région.

majoritaires, sont nettement moins fréquentes qu'en production laitière (58 % vs 79 %). Les formes GAEC et EARL représentent chacune 26-27 % des exploitations avec VA. En 2020, près de 12 % des exploitations avec VA produisent selon le mode AB et environ 22 % peuvent revendiquer au moins un autre SIQO (avant tout du Label Rouge mais aussi, dans une moindre mesure, un ou plusieurs des signes suivants : AOP, IGP et STG). Finalement, tous signes confondus, une exploitation avec VA sur trois s'avère concernée par au moins un des cinq SIQO.

Avec une SAU moyenne proche de 108 ha en 2020, les exploitations avec VA consacrent en moyenne 72 % de leur assolement à la production fourragère (dont 58 % pour les prairies et 12 % pour le maïs fourrage) et 27 % aux céréales et oléoprotéagineux (COP). Le maïs fourrage représente donc en moyenne 17 % de la SFP soit une valeur deux fois plus faible que celle observée dans les exploitations avec VL. Le système fourrager des exploitations avec VA ne contient pas de MF dans 43 % des situations. Près de sept exploitations sur dix donnent au MF une place dans la SFP inférieure à 20 %. Les exploitations avec VA se

caractérisent par un nombre moyen d'ETP par exploitation proche de 1,7 en 2020 (1,6 en 2010). La main d'œuvre familiale demeure essentielle dans ce type d'élevage en apportant 87 % de la force totale de travail. A l'image des exploitations avec VL, une progression du salariat permanent non familial est également observée, mais avec une dynamique moins prononcée. Au sein de ces exploitations avec VA, plus d'un exploitant sur deux (54 %) est âgé de 50 ans ou plus en 2020. Plus encore qu'au sein des exploitations laitières, l'enjeu du renouvellement des générations est posé dans les exploitations orientées vers la production de viande bovine.

Au sein de la catégorie des exploitations avec VA, les exploitations sans VL se caractérisent elles par un nombre moyen d'ETP par exploitation encore plus faible, proche de 1,5 en 2020 (1,4 en 2010), une SAU moyenne plus restreinte également (97 ha), une moindre place accordée au maïs fourrage (10 % env. de la SFP) et donc une place plus importante pour les prairies (88 % de la SFP). Au sein de ces exploitations, près de six exploitants sur dix ont 50 ans ou plus.

La moitié des exploitations avec bovins déclare une activité d'engraissement

La production régionale de viandes bovines provient évidemment d'exploitations ayant une activité d'engraissement (veaux de boucherie, jeunes bovins mâles, génisses de boucherie, bœufs), mais aussi des animaux de réforme issus des systèmes naisseurs ou naisseurs-engraisseurs. En 2020, la moitié des exploitations régionales avec bovins (soit env. 7 200 exploitations) déclarent avoir une activité d'engraissement (avec un ou plusieurs ateliers) : de 43 % des exploitations bovines en Maine-et-Loire à 54 % en Mayenne et Vendée. Toutes catégories confondues, les bovins produits en 2020 proviennent des départements de Mayenne et de Vendée (à hauteur d'environ 25-26 % du total régional chacun), mais aussi du Maine-et-Loire (21 %), de Loire-Atlantique (16,5 %) et enfin de Sarthe (12,5 %).

Un peu moins du quart des exploitations avec bovins (3 360 exploitations) déclarent une activité d'engraissement de **jeunes bovins**

Des systèmes fourragers variables et une autonomie en aliments concentrés à améliorer

L'utilisation de pâturages collectifs est très limitée dans la région Pays de la Loire (de l'ordre 0,5 % des exploitations bovines). Le pâturage est toutefois une pratique utilisée dans près de 83 % des élevages bovins (non comprises les situations de plein-air intégral), au moins pour certaines catégories de bovins, à certaines périodes de l'année et avec des intensités variables. Majoritairement, les bovins de la région ont accès au pâturage pendant une durée de 7 à 9 mois au cours de l'année, avec une alimentation grossière complémentaire à certaines périodes. Le pâturage contribue à l'obtention d'une bonne à très bonne autonomie alimentaire en fourrages grossiers. En effet, près de 86 % des élevages de bovins déclarent avoir une autonomie en fourrages grossiers supérieure ou égale à 90 %. Ce niveau d'autonomie est atteint par 90 % des élevages

spécialisées dans le lait, 85 % des élevages spécialisées dans la viande et par 73 % des élevages bovins sans vaches. Au cours de la décennie, une petite baisse des chargements semble se dessiner pour les exploitations bovines dans leur ensemble, mais cette évolution s'explique avant tout par les exploitations avec VA qui affichent les chargements moyens les plus faibles et qui accordent aux prairies une place plus importante (tableau 1). Dans les exploitations laitières, la place des prairies a plutôt baissé alors que le maïs fourrager (MF) voit sa contribution au système fourrager se consolider. Ainsi, pour l'ensemble des exploitations avec bovins, le MF représente en moyenne près du quart de la SFP 2020 (24,1 % vs 23,6 % en 2010). Derrière ce chiffre moyen, il est nécessaire de distinguer les exploitations n'hébergeant que des VA (le MF occupe alors 11 % de la

SFP en moyenne), des exploitations hébergeant des VL et des VA (avec 28 % de MF dans la SFP) et les fermes les plus laitières puisque la place du MF grimpe alors à plus de 36 % de la SFP en moyenne. L'autonomie des élevages bovins en aliments concentrés (énergétiques ou protéiques) est nettement moins satisfaisante puisque moins de 20 % des élevages de bovins annoncent une autonomie en concentrés supérieure ou égale à 90 %. Ce chiffre moyen est même plus faible dans les élevages laitiers spécialisés (env. 10 % des situations seulement présentent ce profil) ou mixtes lait/viande (moins de 8 %). Parallèlement, près d'un quart des élevages avec vaches annonce n'avoir aucune autonomie en concentrés.

mâles (JBM). Elles sont notamment localisées en Mayenne et Vendée, avec plus d'un mâle produit sur deux. Ces JBM ont été abattus entre 15 et 24 mois pour 83 % d'entre eux. De l'ordre de 2 250 exploitations ont produit 20 JBM ou plus dans l'année. La production de **bœufs** (nettement plus réduite avec environ 25 000 animaux à l'échelle régionale, dans un peu plus de deux mille exploitations) est, elle, majoritairement issue des deux départements (Mayenne et Loire-Atlantique) qui représentent les deux tiers de la production annuelle régionale. Près de 14 % des exploitations avec bovins de la région se déclarent donc concernées par cette production. Très majoritairement, les bœufs sont produits dans des exploitations n'ayant pas d'activité d'engraissement de JBM. Près de 230 exploitations ont produit au moins 20 mâles de boucherie de 25 mois ou plus au cours de l'année 2020. A l'image des jeunes bovins mâles, un quart des exploitations avec bovins déclare une production de **génisses de boucherie** (env. 3 660 exploitations). Un peu plus de la moitié de la production régionale provient de Mayenne ou de Vendée (majoritairement des génisses de type viande de plus de deux ans). La production de **veaux de boucherie** concerne nettement moins d'exploitations (environ 5 % des exploitations avec bovins) sachant que seules 340 d'entre elles environ (moins de 3 %) produisent plus de 150 veaux par an. Issue de races laitières (60 %) ou d'animaux croisés/ou de races à viande (40 %), la production provient notamment des départements du Maine-et-Loire (29 %), de Vendée (23 %) et de Mayenne (21 %). Abattus très majoritairement entre 4 et 6 mois (87%), les veaux de boucherie sont des mâles pour 85 % d'entre eux.

La production régionale de bovins est majoritairement issue d'exploitations économiquement spécialisées en production bovine (otex lait et/ou viande). Ces dernières représentent en effet environ 82 % des veaux de boucherie produits, 73 % des vaches de réforme, 70 % des génisses de boucherie et 63 % des bovins mâles (taurillons et bœufs). Une grande partie de la production complémentaire provient de situations de polyélevage

qui représentent env. 35 % de la production régionale de mâles, 27 % de la production de femelles (génisses de boucherie et vaches) et 16 % des veaux de boucherie. Le solde (moins de 2 % des volumes produits) est issu d'exploitations économiquement spécialisées dans le végétal, très majoritairement en grandes cultures. Plus encore que pour les exploitations bovines dans leur ensemble, les exploitations ayant une activité d'engraissement se caractérisent par une dimension économique importante : en effet, 75 % d'entre elles présentent une dimension « moyenne » ou « grande » vs 55 % pour les situations sans engraissement. Dans le même ordre d'idée, les formes sociétaires sont sensiblement plus représentées lorsqu'une activité d'engraissement de bovins est présente, les GAEC tout particulièrement. Pour ces critères de dimension économique et de statut, des nuances sont toutefois à considérer selon la nature des animaux engraisés.

Les exploitations avec bovins, mais sans vaches, sont diverses et pour beaucoup de petite dimension

Les exploitations avec bovins, mais sans vaches, représentent en 2020 moins de 9 % de l'ensemble des exploitations bovines (de 5,5 % en Loire-Atlantique à 11-12 % en Mayenne et Sarthe). Le seul département de la Mayenne héberge le tiers de ces exploitations. Majoritairement de type individuel (58 %), ces exploitations sont économiquement spécialisées en bovins pour seulement 41 % d'entre elles. Les autres sont rencontrées dans des situations de polyélevage (16 %), de polyculture-élevages (13 %), mais aussi de grandes cultures spécialisées (15 %) ou dans des exploitations spécialisées dans les granivores (11,5%). Elles disposent d'une SAU moyenne (56,5 ha en 2020) nettement plus réduite que celle des autres exploitations bovines et appartiennent pour 37 % d'entre elles à la catégorie des « micros » exploitations générant une PBS inférieure à 25 000 €. Les cultures de type COP occupent de 50 à 67 % de la SAU en moyenne selon les départements. La main d'œuvre moyenne, sensiblement plus limitée

que dans les autres exploitations bovines, est de 1,2 ETP en 2020 (de 0,8 en Mayenne à 1,55 en Vendée). Elles déclarent plus fréquemment que les autres exploitations bovines une activité d'engraissement (86 % d'entre elles). Les bovins dénombrés et vendus pour la boucherie sont majoritairement des veaux de boucherie et dans une moindre mesure des jeunes bovins mâles et des génisses. Ces exploitations sans vaches sont moins fréquemment engagées dans le mode de production AB, dans les circuits courts ou dans la transformation. Les exploitants de cette catégorie sont plus âgés que les éleveurs de bovins dans leur ensemble. En effet, ils ont en moyenne 53 ans (de 49 ans en Vendée à 57 ans en Mayenne) et 27 % d'entre eux ont 60 ans et plus (de 11 % en Vendée à 42 % en Mayenne). Pour les éleveurs de plus de 60 ans, une continuité d'activité ou une reprise d'exploitation ne semblent assurées que pour une exploitation sur deux.

La présente analyse confirme l'importance et le poids de la production bovine dans le paysage agricole régional et métropolitain. Les données du recensement agricole 2020 fournissent de précieuses indications quant aux évolutions et choix retenus par les éleveurs pour affronter et répondre à des défis nombreux et conséquents : maintien d'une rentabilité économique dans un contexte d'érosion du potentiel productif, diminution du nombre d'élevages et renouvellement des générations, adaptation des systèmes de production aux conséquences de l'évolution du climat, nécessaire transition agro-écologique, défis environnementaux (nitrates, aspects phytosanitaires, irrigation et gestion de l'eau), prise en compte des demandes du consommateur et plus globalement sociétales... La décennie à venir s'annonce particulièrement intéressante à analyser et à comprendre.

Sources et définitions

Cette publication s'appuie essentiellement sur les **résultats définitifs** des **recensements agricoles 2010 et 2020**. La présente étude s'intéresse à l'ensemble des exploitations agricoles des Pays de la Loire hébergeant des bovins, spécialisées ou non.

■ La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production annuelle des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et moins de 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et moins de 250 000 euros) ou « grande » (250 000 euros et plus). La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation (ou orientation technico-économique, OTEX)**. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication ont été calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015 - 2019, ce qui fournit la PBS millésimée « 2017 ».

■ Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire dont les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL)** et les **groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)**. Le terme d'**exploitant agricole ou d'éleveur** désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

■ Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

■ La **surface fourragère principale (SFP)** d'une exploitation comprend les surfaces prairiales (prairies permanentes, temporaires ou artificielles) et l'ensemble des cultures fourragères principales (maïs fourrage, légumineuses fourragères annuelles, autres plantes sarclées fourragères, autres fourrages annuels). La SFP inclut le cas échéant les bois pâturés mais pas les estives ni les cultures dérobées.

■ L'**unité gros bétail (UGB)** est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients utilisés sont liés à l'alimentation des animaux. Deux valeurs sont calculées : les **UGBTA** (UGB tous aliments : fourrages grossiers et aliments concentrés) et les **UGBAG** (UGB alimentation grossière) qui caractérisent les animaux consommant des fourrages (les herbivores). Le **taux de chargement fourrager** est le rapport entre l'effectif animal, mesuré en UGBAG, et la SFP de l'exploitation.

■ Un **circuit court** est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, par correspondance ou internet ...), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur (restauration, commerçant détaillant, grandes et moyennes surfaces...). Les autres circuits de commercialisation relèvent du circuit long.

Pour en savoir plus, accéder

- aux diverses publications et données régionales :

- [DRAAF Pays-de-la-loire/Productions animales](#)
- [DRAAF Pays-de-la-loire/Études et chiffres-clés](#)
- [DRAAF Pays-de-la-loire./Recensement agricole 2020](#)

- au site Agreste de la statistique agricole (SSP-MASA) :

- [Agreste \(page d'accueil\)](#)



www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information statistique et
économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : rise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Annick Baille
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédactrice en chef : Hélène Guillard
Rédaction : Bernard Robert
Composition : Isabelle Laurens
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution
© Agreste 2024